Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 13 Mars 1901. No. 17

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Europe (compris le port) ... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne ... 12 cents
Chaque insertion subséquente ... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Le général Botha n'a pas capitulé comme nous le faisaient espérer les dépêches de la semaine dernière. Lui et Dewet sont toujours en campagne et poursuivent leurs opérations avec beaucoup d'opiniâtreté et de courage.

***

Cape Town—Sir Alfred Milner partira pour le Nord, y exercer ses devoirs de gouverneur de la Colonie de la Rivière Orange et du Transvaal.

Le "Time," du Cap, dit qu'il espère que le départ de sir Alfred Milner pour le Nord, signifie le commencement d'une série d'une réorganisation dans le territoire nouvellement annexé.

***

Londres — Wm Saint-John Broderick, secrétaire d'Etat pour la guerre, a publié tous les estimés de l'année financière prochaine. Il demande au Parlement £70,915,000 sur laquelle somme £58,230,000 seront pour les fins de la guerre dans le sud africain. Il a dit que cette clause était basée sur le fait que durant les premiers quatre mois les forces du Sud africain seront maintenues dans toute leur force. Les estimés n'indiquent aucune réforme dans l'armée. Le coût des troupes anglaises en Chine durant l'année actuelle. est estimé à £2,160,000.

***

Depuis quelque temps le télégraphe et le War Office blaguent sur les choses d'Afrique. Tantôt Dewet est battu, tantôt il ne l'est pas. Tantôt Botha se rend le lendemain il ne se rend pas. La vérité est qu'il n'y a rien de changé à la situation en Afrique et que toutes ces nouvelles de succès n'avaient pour but que d'amener la chambre à voter les millions que M. Chamberlain lui demande pour la continuation de la guerre. La situation est si critique pour le gouvernement qu'il n'a pu réunir à grand peine qu'une majorité de 52 voix pour faire voter des crédits pour la réparation des édifices parlementaires. Que sera-ce donc lorsqu'il s'agira de faire voter les crédits pour la guerre. On dit qu'elle coûte déjà $500,000,000. C'est pour cela qu'on veut remonter le courage en télégraphiant qu'ANTERIEUREMENT au 25 février 300 Boers ont fait leur soumission; que French s'est emparé d'un canon Krupp de 15, d'un obusier, d'un Maxim, de 20,000 cartouches de fusil, 388 chevaux, 834 beufs de travail, 5, 600 têtes de bétail, 9, 800 moutons et 287 voitures et chariots. Cet "antérieurement" est grand comme le monde. Est-ce depuis le commencement de la guerre, ou depuis la prise de Prétoria ?

Nouvelles de Quebec

MONTRÉAL

Georges Maynard, qu'on accusait du meurtre de sa femme, trouvée morte chez elle, a été acquitté. On prétend maintenant que Mde Maynard a été tuée par ses chiens affamés.

TROIS-RIVIÈRES

Le procès de M. Kelly-Kenny, accusé de l'enlèvement d'Angélina Lebœuf, a eu lieu en cour criminelle.

Le prévenu a plaidé coupable et a été condamné par l'honorable juge Robidoux à trois ans de pénitencier.

SAINT-JÉROME

M. Joseph Boisseau, assistant greffier, a été nommé assistant greffier de la cour de circuit, en remplacement de M. Le Labelle Saint-Jérôme.

SAINTE-MARIE-SALOMÉ

M. Louis Gaudet, cultivateur vient de mourir à l'âge de 74 ans.

ARTHABASKA

Vers 10.30 heures, samedi, un incendie a détruit la scierie de M. Jos Gibson. de St. George de Windsor. On a pu sauver deux grandes scies et un déligneur. Toutes les autres machines ainsi que l'édifice sont devenus la proie des flammes. Les pertes sont de $5,000, sans assurances.

SHERBROOKE

Un nommé Octave Bureau, de Compton, a été poursuivi par la Société Protectrice des Animaux, de Sherbrooke, pour mauvais traitements et cruautés envers son cheval. Bureau a comparu devant les magistrats.

Trouvé coupable, il a été condamné à $10 d'amende et les frais. C'est la première poursuite intentée par cette société depuis son existence.

QUÉBEC

Ernest Saint-Pierre s'est reconnu coupable, devant le magistrat de police, d'avoir contrefait la signature de l'hon. M. Rainvaille sur un chèque et d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, au détriment de trois autres personnes, en escomptant chez elles des chèques sur des banques où il n'avait pas de fonds.

WINDSOR MILLS

Un jeune homme du nom de Dubois a échappé à la mort d'une façon miraculeuse, à Windsor Mills. Dubois, en ajustant une courroie dans les moulins de la "Canada Paper" a été saisi par ses habits par un arbre de couche et en a fait le tour quatre à cinq fois avant d'être lancé sur le plancher. Il a reçu plusieurs graves blessures à la tête, mais aucune d'elle n'est dangereuse.

STUKELY

H. E. Hill, garde-chasse a poursuivi dernièrement un citoyen de Stukely Sud, S. Purdy, pour infraction à la loi. M Purdy est un habile nemrod, il a tué un chevreuil dans le temps prohibé. Pour avoir braconné, M. Hill l'a fait condamner à $40.00 d'amende et les frais, au montant de $9.30.

GRANBY

Un incendie a consumé une maison en bois, à Granby, appartenant à M. E. Bradford. Les pompiers trouvèrent les borne-fontaines gelées, ce qui paralysa leurs efforts. Leur besogne consista à protéger les constructions avoisinantes.

Nouvelles des Etats-Unis

MANCHESTER

M. Camille Gélinas, bien connu à Manchester, est décédé à l'âge de 60 ans, 3 mois, 12 jours. Il laisse pour pleurer sa perte une épouse et cinq fils.

SAINT-ANTOINE DE PADOUE

M. l'abbé Guertin, le curé de la nouvelle paroisse St. Antoine de Padoue, a décidé de faire un grand bazar au profit de son église, ce printemps. Ce bazar aura lieu au Mechanics Hall, le 20 mai prochain et se continuera pendant six jours consécutifs.

Les billets sont déjà en vente et ils s'enlèvent avec une rapidité étonnante.

WHITINSVILLE, MASS.

Lors de l'incendie de l'orphelinat St. Joseph à Manchaug, sœur Marie Francis Charpentier a sauvé 25 orphelins d'une mort affreuse dans les flammes. L'orphelinat, qui avait coûté $50.000 était assuré. On va le reconstruire aussitôt que possible. En attendant les orphelins sont hébergés par plusieurs charitables familles de Manchaug.

PITTSBURG

Un train de voyageurs qui se dirigeait vers le sud est venu en collision avec un convoi de marchandises, à Coal Valley, sur le chemin de fer de Littsburg, Virginia et Charleston. Il y a eu deux personnes de tuées et trois de blessées sérieusement.

NASHUA N. H.

—On apprendra sans doute avec plaisir que le 26ème régiment d'infanterie, actuellement en service aux Philippines et dans lequel plusieurs de nos compatriotes se sont enrôlés, recevra son congé sous peu.

—On est à faire subir à notre hippodrome des améliorations importantes. Déjà $1,200 ont été dépensés pour élargir le parcours. Les courses de l'été prochain promettent d'être des plus intéressantes.

LOWELL, MASS

M. Alfred Ducharme, commis au restaurant Hogan, coin des rues Suffolk et Moody, a été la victime d'un accident malheureux qui va probablement le retenir au lit pendant plusieurs semaines. En jouant avec un ami du nom de Belenfant, dans un restaurant de la rue Moody, il a fait une chûte et s'est cassé une jambe. L'ambulance l'a transporté à l'hôpital St. John.

Au tribunal.
Le président demande à un témoin.
—Quel âge avez-vous, madame ?
La dame rougit et ne répond pas.
—Je vous ferai observer, madame, que plus vous tarderez, plus vous serez vieille.

Le Manitoba.

Mercredi, 13 Mars 1901

Anniversaire de la Consécration de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface

18, lundi, à 8 h. p. m., Réception à l'Hospice Taché.

18, lundi, à 8 h. p. m., Séance au Collège de Saint-Boniface.

19, mardi, à 9 h. a. m., Grand'-messe Pontificale à la cathédrale.

19, mardi, à 7½ h. p. m., Séance à l'Académie Ste Marie, à Winnipeg.

20, mercredi, à 3 h. p. m., Réception chez les Révdes Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie, à l'Immaculée Conception, à Winnipeg.

20, mercredi, à 7½ h. p. m., Séance au pensionnat de Saint-Boniface.

24, dimanche, à 7½ h. p. m., Séance à l'Ecole Industrielle de Saint-Boniface.

LA POLITIQUE

La déclaration que doit faire chaque souverain en montant sur le trône d'Angleterre a été discutée au parlement canadien, sur une proposition de M. Costigan, concluant à l'abolition de cette déclaration, laquelle est injurieuse aux convictions catholiques.

La déclaration professe que dans le sacrement de l'Eucharistie, il n'y a pas de transubstantiation des espèces du pain et du vin au corps et au sang de N.-S. Jésus-Christ et que le culte de la Sainte Vierge est idolatrique.

Pour un souverain qui compte au nombre de ses loyaux sujets douze millions de catholiques, il est indubitablement contraire à tous les égards et à la justice qu'il leur doit de souscrire cette formule. Le cardinal Vaughan a prescrit, en Angleterre, des actes de piété, entre autres la Sainte Communion, en réparation du blasphème dont elle est l'expression.

Il semble qu'au Canada la protestation faite aux Communes, aurait dû être adoptée sans division

Malheureusement, il y a parmi la députation, comme en dehors du reste, un groupe d'hommes à la tête desquels se placent les inévitables Clark-Wallace et Sproule, qui semblent avoir pris à tâche de blesser en toutes occasions les sentiments et les croyances de leurs concitoyens catholiques. Ils sont dix-neuf qui ont voté pour le maintien intégral de cette déclaration. Parmi eux se trouve le nom de M. Oliver, le député d'Edmonton que nous supposions avoir des vues plus larges.

Il va sans dire que nous protestons contre cette intolérance des dix-neuf.

Mais dix-neuf, sur une chambre d'au-delà de deux cents députés, c'est peu. Il est permis de les laisser de côté et d'en conclure que le sentiment général au Canada est favorable à une modification de la cruelle déclaration telle que les catholiques puissent au moins la tolérer.

***

La substitution des cours de divorce dans toutes les provinces à la juridiction partielle, territoriale, du sénat en cette matière, est une question qui s'agite de temps à autre. Cette année un député en fait l'objet d'une proposition devant les Communes.

Sans entrer dans le vif de la question, nous voulons signaler encore une fois, à cette occasion, les tendances qui se sont manifestées durant les dernières années, dans notre monde politique, à mettre en oubli, pour diverses raisons, les principes du pacte sur lequel s'est fondée la Confédération.

Cette question du divorce, très nette pour les catholiques, devient, dans notre pays, une question complexe par suite de la composition diverse de notre société. On croyait l'avoir réglée par la constitution. Mais on se gêne bien aujourd'hui avec la constitution ! ! !

***

M. Richardson, le député de Lisgar, a soumis à la considération de la chambre fédérale, un *Bill* pour déterminer l'expiration des vingt années d'exemption de taxes accordées aux terres du Pacifique au Manitoba et dans le Nord-Ouest.

Le système sous lequel on opère actuellement est celui-ci. Le Pacifique a fait le choix de ses terrains. Mais il ne prend ses *Lettres Patentes* qu'à sa discrétion. Il ne les a pas encore prises pour une grande partie de ses terres. Et sa prétention est que son exemption de taxes pendant 20 ans ne commencent à courir que du moment où il a pris ses Lettres Patentes. De sorte que si le Pacifique juge à propos de laisser s'écouler encore cinquante ans avant de prendre ses derniers titres de propriété pour des terrains dont il a déjà fait le choix et qui lui sont réservés, les municipalités intéressées devront attendre encore soixante-et-dix ans avant de pouvoir leur imposer leur part de contributions pour les travaux publics et autres améliorations qui se font dans les limites de ces municipalités et dont ces terrains reçoivent un bénéfice actuel.

Si c'est le contrat, il faut bien l'observer. Mais nous ne croyons pas que telle ait été l'intention du parlement quand il a passé cette loi.

En tout cas, le *Bill* de M. Richardson a été renvoyé, sur la proposition de Sir Wilfrid Laurier, lequel veut soumettre la question aux tribunaux.

***

Un grand projet !

Une compagnie s'appelant "*The Vancouver Northern and Yukon Railway Company*" est maintenant en instance devant le parlement pour obtenir une charte. Son but est de construire une voie ferrée de New Westminster jusqu'aux frontières ouest du territoire canadien dans l'Alaska, passant naturellement par Dawson City.

Au point de vue canadien, l'entreprise est d'un puissant intérêt. Mais une autre idée s'y rattache encore. On veut établir une route par laquelle on pourra se rendre en Europe sans traverser l'Atlantique. On prolongerait cette voie ferrée jusqu'au point extrême de la péninsule alaskienne, sur le Pacifique, et on la relierait par un service de bateaux à la ligne Trans-Sibérienne que la Russie est sur le point de compléter. Ainsi, l'on pourrait se rendre à Paris en se dirigeant vers les Montagnes Rocheuses et l'Alaska, puis traversant en quelques heures le détroit de Behring, reprendre la voie ferrée et se rendre par St Petersbourg et Berlin jusqu'aux prés fleuris qu'arrose la Seine.

L'idée n'est pas nouvelle. Il y a vingt ans, le consul américain Taylor, dont beaucoup d'entre nous doivent se rappeler la sympathique figure, en parlait avec enthousiasme. A cette époque c'était fantastique et l'on ne se cachait pas pour rire au nez du bon consul, lequel ne s'en formalisait point. Ce serait à son tour de rire s'il était encore de ce monde.

***

Les *Trading Stamps* deviennent une question politique.

On demande à la législature d'Ontario de prohiber ce genre de commerce ou d'industrie.

LEGISLATURE PROVINCIALE

L'Hon. M. Davidson, le Trésorier Provincial, a prononcé son exposé budgétaire et a soumis le budget des dépenses pour l'année 1901-1902. Ce discours montre que le présent gouvernement, tout en faisant toutes les dépenses nécessaires au bon entretien et à l'avancement de la Province, entend manier les deniers publics avec économie. M. Davidson, qui a charge du trésor, est lui-même un homme d'affaires de mérite ; de sorte que la province peut être assurée que sous le gouvernement Roblin, il n'y a pas à craindre les gaspillages de l'ancien régime Greenway.

M. Myers, le député de Minnedosa, a fait pour l'Opposition, la critique du discours de M. Davidson.

***

Le bill ratifiant les contrats du gouvernement Roblin avec le Northern Pacific et le Canadian Northern a subi sa seconde lecture, lundi soir. Le gouvernement l'a emporté par 14 voix de majorité.

Voici comment la chambre s'est divisée :

Contre—Hon. M. Greenway, MM. Norris, Young, McKenzie, Winkler, Riddel, Fowler, Jérome Lagimodière—9.

Pour—Hon. MM. Roblin, Campbell, Davidson, Rogers. MM. Johhson, Neilson, Gordon, Thompson, Greenwood, Lyons, Mullins, Garland, Bernier, McInnis, Riley, Baldwinson, Ruddell, Lawrence, Argue, Grain, Steel, Taylor.—23.

L'Hon. M. Mickle et M. Simpson ont pairé.

C'est une grande victoire pour le gouvernement Roblin.

M. Campbell, le procureur-général, a prononcé, lundi, à l'appui de ce bill, un éloquent et persuasif discours.

CONGRES PEDAGOGIQUE

Les cours de l'Ecole Normale, donnés depuis deux mois au *Bazar*, par MM. les inspecteurs Goulet et Young, viennent d'être couronnés par un congrès pédagogique. Environ 150 instituteurs et institutrices y ont assisté.

En l'absence de M. J. F. Létourneau, le président de l'Association des Instituteurs, c'est Mlle Anna Kéroack, vice-présidente, qui a dirigé le congrès.

Les séances ont commencé mercredi matin et se sont succédées jusqu'à vendredi soir.

On y a traité des questions très importantes, comme on peut le voir par la liste des travaux que nous donnons ci-après :

1. La Discipline à l'Ecole, dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral : M. A. A. Guimont.

2. Géographie : M. Albert de Briant.

3. Causerie sur les facultés de l'âme, par le R. P. Drummond, S. J., professeur de philosophie au Collège de Saint-Boniface.

4. Causerie sur la manière d'obtenir la confiance des enfants et la coopération des parents, par M. D. McIntyre, M. A., surintendant des écoles publiques de Winnipeg.

5. Conférence sur la musique, par Mlle Berthe Dubuc.

6. Phoniques : M. E. de la Forest.

7. Conférence par M. l'inspecteur Goulet sur le rôle de l'instituteur, sur les lacunes qui existent actuellement dans les écoles, et sur l'union et la bonne entente qui doivent régner entre tous les membres du corps enseignant.

8. "Nature Study" M. l'inspecteur A. M. McIntyre.

9. Visite et discours de M l'inspecteur Ewart, qui demande à M. l'inspecteur Goulet son concours pour obtenir du gouvernement plus de français dans les écoles françaises et plus d'allemand dans les écoles allemandes.

10. Conférence sur la préparation de l'instituteur pour sa noble mission, par M. W. A. McIntyre, directeur de l'Ecole Normale de Winnipeg.

11. Leçon de choses par M. Castel.

12 Dessin : Melle G. Goulet.

Après ces travaux, tous faits avec soin et tous très appréciés, on a procédé à l'élection des officiers de l'Association des Instituteurs.

Présidents honoraires : MM. Goulet et Young.

Président : M. F. Létourneau, B. A.; Vice-Présidente : Mlle Anna Kéroack ; Sec.-Trésorier : M. Camille Dussault ; Comité Exécutif : Miles Eugénie Bourque, Sarah McDougall, MM. Chs Castel, Alphonse Proht.

Vendredi soir, a eu lieu la clôture du congrès, sous forme d'une intéressante séance, à laquelle assistaient les instituteurs et institutrices de l'Ecole Normale de Winnipeg. On y a exécuté un programme très heureusement préparé. Il y eut aussi discours.

Ce congrès a été un succès et il ne contribuera pas peu, croyons-nous, à l'avancement de l'éducation dans le Manitoba français.

Nous devons, ici un spécial hommage à M. l'inspecteur Goulet pour tout le travail qu'il s'est imposé pour la réussite de ce congrès et des cours de l'Ecole Normale qui l'ont précédé. C'est ce qu'a su dire en termes choisis le R. P. Drummond, S J., dans sa magnifique conférence aux instituteurs, jeudi dernier.

Nous donnerons la semaine prochaine, quelques extraits des travaux qui ont été lus à ce congrès.

REVUE DE LA PRESSE

LE HANSARD FRANÇAIS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Nous avons reçu hier les premiers fascicules en français du "Hansard" des Communes. Et la chambre siège depuis un mois. Nous protestons encore une fois contre l'humiliation infligée à la presse française par le gouvernement actuel.

Les députés français persistent à ignorer nos justes revendications. La question est pourtant très grave. Songe-t-on que ce système peut avec le temps provoquer l'abolition de la version française des documents publics Ne sera-t-on pas tenté un jour de dire : "à quoi bon cette dépense, puisque la version française des documents publics n'est prête qu'un an après."

Au retour des élections, quand on a bonne majorité, on peut se permettre tous les dédains, mais nous avons bonne mémoire, et si rien ne se fait pour rendre justice à la presse française, le peuple sera prié de s'en rappeler.

LE SERMENT DU ROI

De la *Presse*:

Parlant de la motion Costigan sur le serment anti-catholique du Roi à son couronnement, le *Star* d'hier soir dit ce qui suit :

"Nous croyons malheureuse la tentative faite d'amener cette question délicate dans l'arène parlementaire du Canada, ces discussions dans le Parlement canadien ne pouvant produire aucun bon effet. Le Parlement Impérial est le SEUL pouvoir capable de traiter efficacement cette question "

Le Parlement Impérial était, aussi, le seul pouvoir capable de se prononcer sur la guerre sud-africaine, mais on n'a pas trouvé DÉPLACÉE la résolution du Parlement canadien offrant à la Grande-Bretagne son APPROBATION. Si les CHOSES IMPÉRIALES ne nous regardent pas, cessons immédiatement d'envoyer de nouveaux soldats en Afrique.

Est-ce que, par hasard, les catholiques ne sont bons qu'à se faire tuer pour la défense du Royaume, sans avoir le droit, en même temps, de demander justice?"

AVIS

Nous avons adressé des comptes à plusieurs de nos souscripteurs, dont un certain nombre ont déjà eu l'obligeance de nous en faire parvenir le léger montant.

Nous les en remercions cordialement. Nous espérons que les autres ne tarderont point. Pour chacun, le prix de la souscription, est peu; pour nous, toutes ces petites sommes réunies forment un montant considérable dont la rentrée nous aidera à tenir le MANITOBA *sur le pied où nous l'avons mis.*

***

Nous envoyons parfois notre journal à titre d'essai à quelques personnes. Nous pensons utile de les prévenir que nous considérons comme des souscripteurs réguliers celles qui en ont reçu deux ou trois numéros sans nous les renvoyer ou nous avoir fait avertir par les maîtres de poste qu'elles n'entendent pas s'abonner.

FETE DE MONSEIGNEUR AU COLLEGE

Lundi soir, 18 mars, à 8 hrs, séance dramatique et musicale au collège, à l'occasion de la fête de Monseigneur.

Les parents des élèves, les anciens élèves, et les amis de l'institution sont invités.

Soirée Dramatique et Musicale a Saint-Norbert

Les jeunes gens de Saint-Norbert sous la direction de M. l'abbé Rousseau, vicaire de la paroisse, ont représenté avec un rare succès le drame intitulé: *Edouard le Confesseur*. Cette pièce malgré quelques longueurs et quelques hors d'œuvre, contient des sentiments de toute beauté. C'était une surprise agréable d'entendre ces jeunes gens entrer si bien dans le pathétique de leur rôles.

De graves personnages parmi les laïques et parmi le clergé de l'auditoire ont senti souvent les larmes leur monter aux yeux.

Monseigneur Ritchot a raison d'être heureux et fier de ses jeunes gens. Car pour interpréter ces rôles avec autant d'enthousiasme chrétien, il leur faut avoir un cœur vierge de la corruption du siècle, un esprit élevé par une solide éducation religieuse.

De plus, cette séance laissera pour longtemps dans leur âme comme dans celle de leurs auditeurs un salutaire parfum.

L'EMULSION DE FOIE DE MORUE D.&L. fait un bien immense à ceux qui sont épuisés ou souffrants des effets de la grippe. Préparé par The Davis &Lawrence Co., Lim.

VINGTIEME ANNIVERSAIRE

Le *Journal de Waterloo* vient d'atteindre ses vingt ans.

Nous félicitons cordialement l'excellent confrère et lui faisons nos souhaits les plus sincères de prospérité.

Conferences Agricoles

Mardi, 19 mars, 7 h. p. m. Saint-Jean-Baptiste.

Mercredi, 20 mars, 7 h. p. m. Letellier.

Jeudi, 21 mars, 7 h. p. m. Saint-Joseph.

Samedi, 23 mars, 7 h. p. m. Saint-Vital.

M. Jehan de Froment, Conférencier, s'enquerra au nom du gouvernement des besoins des Agriculteurs, et leur donnera les résultats obtenus aux fermes expérimentales, avec les meilleurs procédés d'Agriculture.

SECRET DE LA LONGEVITÉ

Le secret de la logévité c'est de conservé un sang frais et pur en faisant usage des PILULES LONGUE VIE du CHIMISTE BONARD. 4

LA CONSCIENCE

Il fut volé à un monsieur une centaine de dollars. Quelques jours après il reçut une lettre ainsi conçue.

—Monsieur, c'est moi qui vous ai volé; j'ai eu des remords et je vous envoie $10. Dès que j'aurai de nouveaux remords je vous écrirai.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session présente d'un acte incorporant une Compagnie pour exercer [illegible] les suivantes: pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assumer les affaires, actifs et passifs de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du même genre qui y consentiera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELS,
Procureurs des requérants.

Daté à Toronto le 28ième jour de Février, 1901.

6 3-01 9i.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte accordant à la *The Dominion Burglary Guarantee Company, Limited*, le pouvoir de s'amalgamer en n'importe quel temps toute autre compagnie ou autres compagnies autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, ou d'acquérir le *stock* de telle compagnie ou de telles compagnies, ou d'acquérir le roulant, le matériel, la propriété, l'actif et les privilèges de toutes personnes, raison sociale ou compagnie faisant ou autorisées à faire des affaires semblables ou analogues à celles que la dite compagnie est autorisée à faire, et d'augmenter les catégories de propriétés que la dite compagnie peut recevoir, garantir, ou veiller sur, ou être le gardien de, ainsi que les catégories de dangers pour lesquels elle peut se rendre garant; et de construire, d'acquérir, maintenir et faire fonctionner tout ou tous appareils et structures employés ou à être employés en rapport avec ses affaires, et d'exploiter un système de messagers et de serviteurs, et pour d'autres fins.

Daté à Montréal ce (28ième) vingt-huitième jour de janvier, A. D. 1901.

GREENSHIELDS & GREENSHIELDS,
Procureurs des requérants.
8-2-01-9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un Acte à l'effet de consolider et d'amender l'Acte concernant le Trans-Canada Railway Company (La Compagnie de Chemin de Fer du Trans-Canada); pour prolonger le temps fixé pour le commencement et le parachèvement de l'entreprise; pour octroyer à la Compagnie la faculté de commencer la construction à un point quelconque sur le chemin de fer de Québec et Saint-Jean (*on the Quebec and St. John Railway*) ou sur le chemin de fer *Great Northern*, et pour faire fléchir leur ligne principale vers l'extrémité sud de la Baie James et pour bâtir des embranchements à partir de divers points sur la ligne principale jusqu'à Toronto et Winnipeg et jusqu'à l'eau profonde près de l'embouchure de la rivière Nottoway; pour construire et faire fonctionner des vaisseaux à briser la glace; pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires, pour déterminer le montant du capital à être payé préalablement à l'organisation de la Compagnie, et pour autoriser la Compagnie à faire l'acquisition d'autres chemins de fer ou à s'amalgamer avec d'autres Compagnies de chemin de fer.

GEMMILL & MAY,
Procureurs des Requérants.

Ottawa, 21 déc. 1900. 23 1-9i

AVIS

La Northern Pacific & Manitoba Railway Company, La Winnipeg Transfer Railway Company, limited, La Portage and North Western Railway Company et La Waskada et North Eastern Railway Company feront application pour faire ajouter à leur Bill avant la présente session du Parlement du Canada les provisions nécessaires confirmant un bail daté le 15 janvier 1901 au gouvernement du Manitoba de leurs lignes, etc., au Manitoba et pourvoyant à la mise en force de ses termes.

Daté le 8 mars 1901.

EWART, FISHER & WILSON.
13-3-01-9i Solliciteurs des réquérants.

AVIS

La Canadien Northern Railway Company fera application pour faire ajouter à son Bill devant le Parlement du Canada à sa prochaine session les provisions nécessaires confirmant un contrat daté le 11 février 1901 fait entre la Compagnie et le gouvernement du Manitoba, référant à un bail de certains chemins de fer au Manitoba maintenant opéré par le Northern Pacific Railway Company et pourvoyant à l'accomplissement de tel contrat et référant à la garantie par le dit gouvernement de certaines débentures de la Compagnie et pour d'autres fins, et pourvoyant à l'acquisition des dits chemins de fer pour la considération mentionnée dans le dit bail.

Daté le 7 mars, 1901.

J. M. SMITH.
13-3-01-9i Secrétaire.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1.00
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher, $0.50 par mois.

LETTRE APOSTOLIQUE DE NOTRE TRES SAINT-PERE LEON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, evêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.

A Nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Suite.

Il faut surtout faire appel au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation et leur fortune et leur culture intellectuelle ou morale assurent dans la société une autorité plus grande. Si ce concours fait défaut, c'est à peine si l'on pourra accomplir quelque chose de vraiment efficace pour améliorer comme on le désire la vie du peuple.

Ce but sera d'autant plus sûrement et promptement atteint que les principaux citoyens voudront s'y employer plus nombreux et avec un zèle plus efficace. En ce qui concerne ceux-ci, Nous voulons qu'ils considèrent qu'ils n'ont pas à leur gré le droit de prendre soin de la condition des humbles et celui de les négliger, mais qu'ils sont tenus par un véritable devoir. L'homme, dans la société, ne vit pas en effet pour ses propres intérêts mais, de manière que, si quelques-uns ne peuvent contribuer pour leur part à l'ensemble du bien commun, les autres, ceux qui le peuvent, y contribuent plus largement. L'intensité de ce devoir se manifeste par la grandeur même des biens que l'on a reçus, grandeur d'où résulte un compte plus strict à rendre à Dieu, le souverain bienfaiteur de qui on les tient. Ce qui avertit encore de ce devoir, ce sont les fléaux qui, lorsque le remède n'arrive pas en temps opportun, se déchainent parfois désastreusement sur la société tout entière; en sorte que celui qui néglige les les intérêts du peuple souffrant, se montre imprévoyant pour lui-même et pour l'Etat.

Si cette action sociale, exercée chrétiennement, s'étend au loin et se fortifie en demeurant irréprochable, il n'en résultera certainement pas que les autres institutions qui existent grâce à la prévoyance des précédentes générations, doivent devenir stériles ou périr absorbées pour ainsi dire par de nouvelles institutions. Les unes et les autres, en effet, comme il est naturel pour des œuvres sorties de la même inspiration religieuse et charitable et qui, par leur essence, n'ont absolument rien de contradictoire peuvent contribuer utilement leur action et s'allier d'une façon si heureuse que, grâce au concert des bonnes volontés, on puisse pourvoir plus opportunément encore aux nécessités et aux périls des peuples, plus graves chaque jour.

Oui, la situation le réclame, et le réclame à grands cris: nous avons besoin de cœurs audacieux et de forces unies, à une époque où la moisson de douleurs qui se déroule devant nos yeux est certes trop vaste et où des révolutions destructrices, en raison surtout de la puissance croissante des socialistes, suspendent sur nos têtes leurs formidables périls. Ces socialistes, ils se glissent habilement au cœur de la société. Dans les ténèbres de leurs réunions secrètes et à la lumière du jour, par la parole et par la plume, ils poussent la multitude à la révolte; ils rejettent la doctrine de l'Eglise, écartent les devoirs, n'exaltent que les droits, et sollicitent des foules de malheureux chaque jour plus pressées, foules qui, par suite des difficultés de la vie, offrent plus de prise aux théories décevantes et sont entrainées plus facilement vers l'erreur. Il s'agit à la fois de la société et de la religion. Tous les bons citoyens doivent avoir à cœur de les sauvegarder l'une et l'autre avec honneur.

Pour que cette union des esprits se maintienne selon qu'il est désirable, il faut aussi que tout le monde éloigne les causes de dissension qui irritent et divisent les esprits. Par conséquent, soit dans les journaux, soit dans les réunions populaires, on doit s'abstenir de traiter certaines questions trop subtiles et qui n'ont presque aucune utilité, questions qui n'apportent aucune solution commode dans la pratique, et qui, même, pour être comprises, réclament un développement intellectuel particulier ainsi qu'une application peu commune. Sans doute, c'est une chose humaine que cette multiplicité d'opinions où conduit le doute et cette diversité de jugements que portent les divers esprits. Toutefois il sied à des hommes qui cherchent le vrai du fond du cœur, de conserver, dans une controverse non encore tranchée, l'égalité d'âme, la modération et les égards mutuels, de crainte que la divergence des opinions n'amène la divergence des volontés. A quelque opinion que chacun, dans les matières qui comportent le doute, s'attache de préférence, qu'il soit toujours, au fond de l'âme, prêt à écouter très religieusement les enseignements du Siège apostolique.

Cette action des catholiques quelle qu'elle soit, s'exercera avec une plus ample efficacité si toutes leurs associations, tout en conservant en aucune leurs statues propres, reçoivent d'une façon unique et première l'impulsion directrice. Nous voulons que ce rôle, en Italie, soit rempli par cet institut des congrès et des réunions catholiques, souvent loué par Nous, œuvre à laquelle notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous l'égie et la direction des évêques. Qu'il en soit de même chez les autres nations, s'il s'y trouve quelque organisme principal de ce genre, à qui ce soin ait été régulièrement confié.

Dans toutes les choses de ce genre, qui se trouvent étroitement liées aux intérêts de l'Eglise et du peuple chrétien, on voit qu'elle doit être la conduite de ceux qui exercent les fonctions sacrées et quelles ressources variées de doctrine, de prudence et de charité peuvent les aider, à la tenir. Qu'il soit opportun d'aller au peuple et de le fréquenter salutairement, en s'accommodant aux temps et aux circonstances, c'est ce que Nous avons cru devoir affirmer plus d'une fois, en parlant à des membres du clergé. Plus souvent encore, par des lettres adressées, durant ces dernières années, à des évêques et à d'autres personnes d'un caractère sacré. Nous avons loué cette prévoyance affectueuse à l'égard du peuple et avons dit qu'elle convenait au clergé. Les prêtres doivent cependant, en remplissant de tels devoirs, être pleins de précautions et de prudence, à l'exemple des saints. Le pauvre et humble François, Vincent de Paul, père des malheureux, et bien l'autres dont l'Eglise conserve la mémoire, eurent ainsi coutume de déployer un zèle assidu au profit du peuple, en sorte que, sans s'oublier eux-mêmes ni se laisser absorber plus que de raison par les choses extérieures, ils travaillaient avec une égale ardeur à rendre leur âme parfaite en toute espèce de vertus.

Il est une chose sur laquelle il Nous convient d'insister un peu plus, et dans laquelle non seulement les ministres du culte, mais aussi tous ceux qui s'intéressent au peuple peuvent, sans difficulté, rendre service à celui-ci. Ils lui rendront service si, avec un zèle égal et en temps opportun, ils s'efforcent, en des entretiens fraternels, d'inculquer dans les esprits des maximes dont voici les principales: se garder constamment de toute sédition et des hommes séditieux, respecter inviolablement les droits d'autrui, accorder de bon gré aux supérieurs le respect et le travail qui leur sont dus, ne pas mépriser la vie domestique, féconde en fruits variés, pratiquer avant tout la religion, et lui demander une consolation certaine contre les rigueurs de la vie. Pour mieux inculquer ces maximes, il est grandement utile de rappeler le modèle et de recommander le secours de la Sainte-Famille de Nazareth, ou encore de proposer l'exemple de ceux que l'humilité même de leur condition a élevé au faîte de la vertu, ou encore de nourrir chez le peuple l'espoir d'une récompense éternelle dans une meilleure vie.

Enfin, Nous renouvelons un avertissement déjà donné, en insistant sur son importance. Quoi qu'entreprenne, en ces matières des hommes soit isolés, soit associés, qu'ils se souviennent d'être entièrement soumis à l'autorité des évêques. Qu'ils ne se laissent pas égarer par un certain emportement trop ardent de charité. La charité qui conseille des manquement à l'obéissance due aux pasteurs n'est ni pure, ni féconde en résultats solides, ni agréable à Dieu. Ceux que Dieu aime, ce sont ceux qui, sacrifiant leurs opinions, écoutent les chefs de l'Eglise comme ils l'écoutent lui-même. Ce sont eux qu'il assiste volontiers, même lorsqu'ils entreprennent des choses difficiles, et dont il conduit ordinairement les entreprises au succès désiré. Il faut ajouter à cela—pour conformer la vie aux principes—les exemples de vertu, surtout ceux qui montrent l'homme ennemi de l'oisiveté et des plaisirs, prêt à subvenir généreusement de son bien aux besoins des autres, constant et invincible dans le malheur. Ces exemples, en effet, ont une grande puissance pour exciter de salutaires dispositions chez le peuple, et cette puissance est plus grande encore lorsque ces vertus ornent la vie des principaux citoyens.

Nous vous exhortons, Vénérables Frères, à pourvoir à ces choses opportunément, avec votre prudence et votre zèle, selon les besoins des hommes et des lieux, et à mettre en commun vos conseils à ce sujet, lorsque vous vous rencontrerez. Que votre sollicitude soit éveillée en ces matières, et que votre autorité reste entière pour diriger, pour retenir, pour empêcher, de façon que, sous prétexte du bien à faire, des relâchements ne soient apportés à la rigueur de la discipline sacrée, et que nul ne trouble le système de hiérarchie que le Christ a établi dans son église. Ainsi, que par le concours droit, harmonieux et croissant de tous les catholiques, on voit de plus en plus clairement que la tranquillité de l'ordre et la vraie prospérité fleurissent principalement chez les peuples sous la protection et la direction de l'Eglise, cette Eglise dont la très sainte fonction consiste à avertir chacun de son devoir d'après les préceptes chrétiens, à unir les riches et les pauvres dans une charité fraternelle, à relever et à fortifier les cœurs dans les épreuves résultant du cours des choses humaines.

Que Nos prescriptions et Nos désirs reçoivent leur confirmation de cette exhortation de saint Paul aux Romains, pleine de charité apostolique: "Je vous en supplie... Réformez-vous dans la nouveauté de vos sentiments... Que celui qui donne, donne avec simplicité; que celui qui préside, préside avec attention; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde, les exerce avec joie, que l'affection soit sans simulation. Haïssez le mal, attachez-vous au bien; aimez-vous les uns les autres d'un amour fraternel; prévenez-vous par des égards les uns les autres. Ne soyez pas inactifs dans la solitude, réjouissez-vous dans l'espérance, soyez patients dans la tribulation, persévérants dans la prière; subvenez de vos biens aux besoins des fidèles, pratiquez l'hospitalité. Soyez joyeux avec ceux qui sont dans la joie, pleurez avec ceux qui pleurent, vous unissant tous dans les mêmes sentiments, ne rendant à personne le mal pour le mal, ayant soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais encore devant tous les hommes" (XII, 1–17).

Comme gage de ces biens, recevez la bénédiction apostolique, que Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à vous, vénérables frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 janvier de l'année 1901, de Notre pontificat la vingt-troisième

LEON XIII, PAPE.

THE LIQUOR LICENSE ACT.

The following application has been made and will be considered by the Board of Licence Commissioners for License District No. 4 at the Parliament Buildings, in the City of Winnipeg, in the License Inspectors office, on Thursday the fourth day of April next, at 8 P. M. Transfer of the St Boniface Hotel License from Vézina Couture to Fidèle Moudor of the same place.

Dated at St. Boniface this 1st day of March A. D. 1901.

J. PENROSE,
Chief License Inspector.

MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, CONTRALTO, élève diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne; enseignement de la mandoline et de la guitare; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio: 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

NOTICE

The Canadian Northern Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next session for an Act confirming the amalgamation with the Ontario and Rainy River Railway Company and The Manitoba and South Eastern Railway Company, and confirming the bond issues and mortgages securing the same covering the Ontario Division and the Gilbert Plains Branch of the Company, and authorizing the Company to make traffic and others arrangements with the company contructing a bridge over the Rainy River and with the Minnesota and Manitoba Railroad Company, and empowering the Company to construct the following lines of railway, viz.—

1. Commencing at a point on the Company's lines between Winnipeg and Marchand, thence in a generally westerly direction to a point at or near Carman, thence in a generally westerly direction passing through or near Belmont to the Western boundary of Manitoba.
2. Commencing at a point on the last mentioned line between Carman and the Red River, thence in a generally northwesterly direction to a point at or near Portage-la-Prairie.
3. Commencing at a point on said first mentioned line west of Carman, thence in a generally southerly direction passing through or near Manitou to the international boundary.
4. Commencing at a point on the line between Carman and the Red River, thence in a generally southerly direction to a point at or near Emerson, and commencing at a point on said line, thence in a generally easterly direction along or near the row of townships numbered one to a point on the Company's main line between Vassar and Sprague.
5. Commencing at a point ten miles north of the Company's line between Winnipeg and Ste Anne, thence in a generally southerly direction to the international boundary.
6. Commencing at a point on the Company's line at or near the end of the forty miles constructed by The Winnipeg Great Northern Railway Company, thence to or near the Village of St. Laurent, thence to Oak Point on Lake Manitoba, thence in a generally northerly direction to a point at or near Grand Rapids on the Saskatchewan River.
7. Commencing at a point on the Company's line between Oakland and Macdonald, thence in a generally westerly direction to a point in or near Brandon, thence in a generally north-westerly direction to the Provincial Boundary at or near Township 15 or 16 thence in a generally north-westerly direction to a point on the Company's line north west of Battleford.

J. M. SMITH,
Secretary,
Canadian Northern Ry. Coy.

Dated January 2nd 1901.

AVIS

Avis est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Canadienne du Nord demandera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte confirmant la fusion avec la Compagnie de chemin de fer Ontario et Rivière La Pluie et la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, et confirmant les émissions d'obligations et les hypothèques en garantie couvrant la division d'Ontario et l'embranchement de Gilbert Plains de la Compagnie, et autorisant la Compagnie à faire des arrangements de trafic et autres avec la Compagnie construisant un pont sur la Rivière La Pluie et avec la Compagnie de chemin de fer Minnesota et Manitoba, et autorisant la Compagnie à construire les lignes de voies ferrées ci-dessous, savoir:—

1. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Marchand, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point à ou près de Carman, de là dans une direction généralement ouest traversant Belmont ou près de là jusqu'à la frontière ouest du Manitoba.
2. Commençant à un point sur la ligne en dernier lieu mentionnée entre Carman et La Rivière Rouge, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point à ou près de Portage-la-Prairie.
3. Commençant à un point sur la dite ligne en premier lieu mentionnée à l'ouest de Carman, de là dans une direction généralement sud traversant Manitou ou près de là, jusqu'à la frontière internationale.
4. Commençant à un point sur la ligne entre Carman et la Rivière Rouge, de là dans une direction généralement sud jusqu'à un point à ou près d'Emerson, et commençant à un point sur la dite ligne, de là dans une direction généralement Est le long ou près de la rangée de Townships numérotés un jusqu'à un point sur la ligne mère de la Compagnie entre Vassar et Sprague.
5. Commençant à un point dix milles au nord de la ligne de la Compagnie entre Winnipeg et Sainte-Anne, de là dans une direction généralement sud jusqu'à la frontière internationale.
6. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de l'extrémité des quarante milles construits par la Compagnie de chemin de fer Grand Nord de Winnipeg, de là, à ou près du village Saint Laurent, de là à la Pointe des Chênes sur le lac Manitoba, de là dans une direction généralement nord jusqu'à un point à ou près des Grands Rapides sur la Rivière Saskatchewan.
7. Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie entre Oakland et Macdonald, de là dans une direction généralement ouest jusqu'à un point dans ou près de Brandon, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à la frontière provinciale à ou près du township 15 ou 16, de là dans une direction généralement nord-ouest jusqu'à un point sur la ligne de la Compagnie au nord-ouest de Battleford.

J. M. SMITH,
Secrétaire.

Cie de Ch. de Fer Canadienne du Nord.

Daté 2 janvier 1901.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La construction du pont du Canadian Northern doit commencer incessamment.

—M. Jos. Beaupré et Melle Mélina Beaupré sont actuellement en visite à Saint-Boniface.

—Mme Dubuc, femme de M. le Dr Dubuc, est revenue il y quelque jours d'une promenade dans la province de Québec.

—M. le docteur Lambert a été nommé par l'Université de Manitoba membre du bureau des Examinateurs en médecine.

—M. Nicolas Sicotte de Saint-Pierre, nous prie d'annoncer qu'il a à vendre 1,500 minots d'excellent blé de semence; (blé de 1899).

—M. J. E. D'Amour, commis de malle, qui était allé à Montréal, aux funérailles de son frère, le Dr D'Amour, est revenu dimanche dernier.

—M. le docteur Lambert nous prie d'annoncer qu'il vient de transporter son bureau de Winnipeg au No. 354, Rue Main audessus de la pharmacie Dixon.

—Le club de hockey du Collège de Saint-Boniface a remporté une seconde victoire sur le club des Étudiants en Médecine, de Winnipeg, jeudi dernier. Le résultat a été 10—1 en faveur des Collègiens.

—L'assemblée de L'Union Métisse Saint-Joseph qui devait avoir lieu le 1er Mars pour l'élection des officiers pour l'année a été remise au 17 Mars chez M. Joseph St. Germain, père, à 7 heures du soir.

—M. Hormisdas Millette employé dans la scierie de M. Côté, à Saint-Pierre Man., s'est fait arracher un bras en circulant au milieu des courroies qui entrainent la machine. Ce malheureux accident est arrivé vendredi dernier. M. Millette est sous les soins du Dr Gervais; son état est dans les circonstances aussi satisfaisant que possible.

—*Hop! Hop!* Raquetteurs, n'oubliez pas que demain soir on se réunit au "Bazer" pour fêter la mi-carême. L'orchestre de Saint-Boniface, composé, de 16 musiciens, sera là pour la circonstance. Le prix du souper est de 35 cts.

—Une belle course en patin a eu lieu au Collège de Saint-Boniface, vendredi dernier. Alp. Lemay a remporté le 1er prix, en courant la distance de un mille dans l'espace de quatre minutes environ; P. Gosselin arriva le second.

—M. A. Lemay, marchand de bois de cette ville reçoit actuellement un lot considérable de bois de construction qu'il pourra vendre à aussi bon marché que les marchands de Winnipeg. Aux personnes qui en ont besoin d'en profiter. Satisfaction garantie.

—M. Louis Paradis, de LaBroquerie qui a subi une opération chirurgicale à l'hôpital de Saint-Boniface, est retourné, à sa demeure, avec Mme Paradis, samedi dernier. M. Paradis, n'étant pas complètement guéri quoique par cette opération, était cependant assez bien pour entreprendre le voyage.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX:

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	85,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DU MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

Des octrois gratuits de terres (Free Homesteads)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Docteurs Dame & Dubuc

Bureau 220 Bloc McIntyre
Telephone 90

DR DAME	DR DUBUC
Chirurgie et Gynécologie	*Médecine Générale et Obstétrique*

BOITE DE POSTE: 303

Dr J. H. O. LAMBERT
Saint-Boniface

HEURES DE BUREAU:—8 à 9 a.m., 12 à 2 et 6 à 8 p.m. Hôpital de St-Boniface, de 9 à 11.30 a.m. Winnipeg: bureau au coin des rues Main et Sutherland, au-dessus du magasin de M. Chouinard, No. 788 rue Main; heures de bureau: 3 à 5 p.m., tous les jours excepté le dimanche.—'Phone 1245

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fournir à toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

A Propos d'Agriculture

PATATES

Cultivateurs, réjouissez vous! Une belle, utile, merveilleuse invention vient de voir le jour, à votre intention, pour votre bonheur. Sachez qu'à l'avenir vous pourrez récolter vos patates en un seul tour de main, par une simple opération mécanique. Oyez.

Un compatriote du nom de Narcisse Léger, de Valleyfield, est l'inventeur d'une machine à récolter les patates (pommes de terre, dit-on en France) à laquelle il a donné le nom alléchant de "Fortune." Elle restera sûrement l'une des merveilles du XXe siècle, car elle est appelée à rendre heureux nos vaillants cultivateurs et nos habiles jardiniers. L'échevin Jacques, de Montréal a eu la bonne fortune de faire l'acquisition des droits et brevets de l'inventeur. Il fera incessamment confectionner la merveilleuse machine pour la mettre sur le marché. Inutile de dire que M. Jacques se fera un plaisir de répondre à tous les cultivateurs qui voudront s'adresser à lui et se procurer cette machine à temps pour la récolte de 1901.

La nouvelle machine "Fortune" récoltera, c'est-à-dire arrachera nettoiera, trillera et empochera 100 minots de patates à l'heure ou 1,000 minots par journée de 10 heures d'ouvrage dans un terrain ordinaire qui donnera un rendement de 10 pour 1.

Cette machine est appelée à donner de gros profits aux cultivateurs ou jardiniers, qui cultivent les patates, soit pour l'usage domestique ou pour la nourriture des bêtes à cornes, pour l'industrie laitière, ou même pour l'engrais des pourceaux, en réduisant le prix de la production des patates à un minimum incroyable, car actuellement, la récolte et le trillage des patates sont certainement l'opération la plus rude et la plus longue toutes de celles auxquelles le cultivateur est tenu de se livrer. Avec cette machine on peut récolter, triller et empocher les patates pour ½ centin le minot, quand cela coûte actuellement au-delà de 5 centins du minot, et, de plus, l'ouvrage se fait tellement vite qu'on n'a pas à craindre le mauvais temps. En un jour ou deux, vous pouvez mettre un ou deux mille minots de patates en sûreté, avant que la pluie leur ait fait le moindre dommage.

La machine "Fortune" est simple et durable; aucun mécanisme fragile n'entre dans sa construction, et elle est, par conséquent, toujours en bon ordre.

Le rapport du ministre de l'agriculture nous montre que le Canada a obtenu à l'exposition de Paris 30 grands prix, 76 médailles d'argent 70 médailles de bronze et 35 mentions honorables. Le rapport donne tout ce qui a été fait à propos de l'établissement des compartiments froid sur bateaux, chemins de fer, dans les beurreries, etc.; il donne l'état général de l'Agriculture en Canada et la condition actuelle du cultivateur. On y voit que l'exportation du beurre en 1900 a été de 25,259,737 livres valant $5,122,156 augmentation d'un million et demi en valeur sur la somme de 1899 et de plus de $4,000,000 sur le total de la valeur de ce produits en 1896. Le fromage exporté en 1900 a coûté $20.000,000 plus de 3 millions d'augmentation sur 1899 et 6 millions sur 1896.

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Troisième Séance du Conseil de la Municipalité de Montcalm, tenue à Letellier, le quatrième jour de Mars 1901.

Présents: Napoléon Comeault, Préfet; Louis Ayotte, Zotique Clément, Aimé Boiteau, Georges Beaupré et Eugène Cartier, Conseillers.

Le Préfet appelle le Conseil à l'ordre et le Greffier lit le procès-verbal de la dernière Séance, qui est adopté sur motion de Louis Ayotte et Zotique Clément.

Clément, Boiteau: Que le Conseil est unanime à engager M. Noël Houle pour conduire le bateau traversier de Saint-Pie, avec un salaire de $22.00 par mois, c'est-à-dire $11.00 payables par la Municipalité de Montcalm et la balance par la Municipalité de Franklin; et que le dit Houle soit tenu de surveiller le ferry à la débacle des glaces au printemps, et de le placer en sûreté pour l'hivernement. Adopté.

Ayotte, Clement: Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à correspondre avec le Conseil de Franklin, afin d'établir un règlement pourvoyant aux dépenses et à l'entretient du ferry de Saint-Pie. Adopté.

Cartier, Boiteau: Que le docteur DEschambaault soit engagé comme Officier de Santé pour les quartiers 1 et 2, et que le docteur Renaud, de Saint-Jean-Baptiste soit engagé pour les quartiers 3 et 4, avec un salaire de chacun $50.00, du premier janvier 1901 au premier janvier 1902.

Cartier, Ayotte: Que le règlement No. 146 concernant la nomination des inspecteurs de mauvaises herbes, gardiens d'enclos et inspecteurs des fossés et clotures soit lu une première fois, deuxième fois et troisième fois, et soit adopté. Adopté.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT NO.146.

Quartier No 1 —Inspecteurs des mauvaises herbes: District No 1 A. W. Henderson; No 2, William Ward No 3, George Johnson; No 4, Harry Franks; No 5, James Copeland.

Gardien d'enclos: Henry Lecuyer, George Delabough.

Inspecteur des fossés et clotures: Joseph Eyres, Miro Ham.

Quartier No 2 — Inspecteurs des mauvaises herbes: District No 1, Magloire Dansereau; No 2, Henry Bouchard; No 3, Raymond Jubinville; No 4, Joseph Parent; No 5, Antoine Damphousse; No 6, Joseph Leblanc. No 7, Adjutor Fontaine.

Gardien d'enclos: O. Lemire, Burke Jewell, Basile Lavallée, Romuald Tremblay.

Inspecteurs des fossée et clotures: William Sheppard, Georges Bellavance.

Quartier No 3 —Inspecteurs des mauvaises herbes: District No 1, Amable Dupuis; No 2, Paul Lavallée; No 3, Gédéon Roy; No 4, Octave Baril; No 5, Arthur Champagne; No 6, Dieudonné-Bérard; No 7, Henry Duval; No 8, John Wilton.

Gardiens d'enclos: Romuald Marion, John Haining, Maximin Juenette, Gédéon Roy, Théophile Bruneau.

Inspecteurs des fossés et clotures: L. D. Bissonnette, E. Marion.

Quartier No 4 — Inspecteurs des mauvaises herbes: District No 1, Valentin L'Hallier; No 2, Jean-Baptiste Pelletier; No 3, Antoine Vandal; No 4, Joseph Landry; No 5, Alex. Champagne;

Gardiens d'enclos: Joseph Morrissette, Zénon Cyr, Adolphe Lacharité.

Inspecteur des fossés et clotures: Joseph Morrissette.

Ayotte, Boiteau; Que le Conseiller Clément soit autorisé à aller à la Rivière-aux-Marais, pour s'entendre avec les gens qui demandent un pont, qu'ils devront faire à leurs frais, moyennant que la Municipalité leur fournisse 15 à 20 madriers. Adopté.

Boiteau, Beaupré: Que le Secrétaire-Trésorier ou le Préfet soit autorisé à acheter une lanière ou courroie pour le "grader" des quartiers 1 et 2, et de la faire venir avec les roues et autres effets qui doivent nous venir au printemps. Adopté.

Ayotte, Boiteau: Que le Préfet, le Secrétaire Trésorier et M. William Fraser soient délégués à la Convention à Winnipeg, des Municipalités de la Province. Adopté.

Cartier, Beaupré: Que le Conseil s'ajourne au premier Mardi d'Avril.

Joseph Baril
Sec. Trés.
Mun. de Montcalm

LA POUDING AUX RAISINS ET LES GATEAUX ont souvent un effet désastreux pour les enfants qui en mangent trop. Pain-Killer comme remède domestique n'est pas battu pour ces sortes de maladies. Evitez les contrefaçons, il n'y en a qu'un de bon, c'est celui de Perry Davis. 25c. et 50c.

Le professeur.—Dis-moi, Christophe, sais-tu qui était le père de l'enfant Jésus?

Christophe.—Oui, monsieur, c'était le vioux père Jésus.

CONSEIL

Avez-vous mauvaise bouche le matin au lever, ou bien sentez vous des aigreurs d'estomac? Prenez de UNE A DEUX cuillérées à thé de Salina dans un demi verre d'eau et cela disparaîtra immédiatement.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 9 Mars 1901.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 00
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE.

Farine par 100 lbs, Roller Process	2 30
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

AVIS

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour un acte incorporant "The Laurentian Assurance Corporation" aux fins de faire des affaires d'assurance maritimes et contre le feu, laquelle corporation aura son principal bureau d'affaire dans la cité de Montréal, dans la province de Québec.

WHITE, O'HALLORAN & BUCHANAN,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 7 janvier 1901. 23-1-9

Si vous avez une propriété à vendre, annoncez dans LE MANITOBA, et vous trouverez de suite un acheteur.

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL AUTORISÉ	$2,500,000,00
CAPITAL PAYÉ	$2,391,863.00
FONDS DE RÉSERVE	$1,554,710.00

DIRECTEURS:

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines, Wm. Hendrie. T. Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man. ......C. S. Hoare, Gérant
Brandon, Man. ......N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie. ......W. Bell "
Calgary, Alta. ......M. Morris,
Prince-Albert, Sask. ...Davidson R.
Edmonton, Alta ......G. R F. Kirkpatrick,
Strathcona ......J. H Wilson
Vancouver, C. B. ...... A. Jukes,
Revelstoke, C. B. Hearn A. R. B.
Nelson B. C. Lay J. M.
Golden, B. C., Gibbs, J. S.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex, Niagara Falls, Sault S. Marie,
Fergus. Port Colborne, St. Thomas.
St. Thomas East End.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines. Woodstock.
Hamilton Listowell
Toronto.. Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts. York and King.
Québec Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépots de $100 et plus sont reçus et portent intérêt, $1.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke:

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

C. S. HOARE, Gérant, Winnipeg

la 28-11-96

Si vous avez perdu quelque chose, annoncez dans LE MANITOBA et vous la trouverez de suite.

The Canadian Northern Ry Co.

HORAIRE

Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam.	......	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven.	11 30	......	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	......	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	......	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend.	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam.	......	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun.	5 00	......	18 20
Dauphin à Swan River, merc.	......	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	......	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud.	......	7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend.	7 30	......	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar.	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud.	8 20	......	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend.	......	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam.	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA. Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

V

No 15

Je ne suis cependant pas à l'abri de toute inquisition gênante; la porte de ma chambre ne ferme qu'au loquet, sans apparence de serrure ni de verrou, de sorte que, pendant mon absence, on peut venir faire chez moi des visites domiciliaires. Aussi aurai-je soin de toujours laisser mes livres dans ma valise bien fermée à clef et de porter sur moi les papiers que je ne tiens pas à laisser tomber entre les mains des bons Pères.

"Je vous ai parlé des étrangers. Il y a en effet ici six hommes d'âges différents et de positions très dissemblables qui occupent les chambres voisines de la mienne, et qui, eux aussi, suivent, paraît-il, les exercices de saint Ignace.

"Qui sont-ils? D'où viennent-ils? Dans quel but sont-ils ici? Je l'ignore. Car il est absolument défendu de se parler, mais j'espère le savoir bientôt et je reviendrai sur le compte de mes compagnons de captivité.

"Je ne les ai vus qu'au réfectoire où nous prenons nos repas en commun. On se passe les plats, les assiettes, le pain, sans ouvrir la bouche, mais toujours avec de grands signes de tête qui nous font ressembler à des magots de la Chine. Pendant que nous nous livrons à ces exercices divertissants et que nous donnons la pâture à nos pauvres corps, un jeune Jésuite, un novice, nous fait, pour nourrir nos âmes, une lecture pieuse dans un livre que je vous recommande. Cela s'appelle: *le Guide des pécheurs*, par le P. Louis de Grenade. Si vous le trouvez un jour sur les quais, pas M. de Grenade, mais son livre, achetez le, je vous promets que cela vous amusera.

"Ces novices lecteurs, qui sont bien un peu aussi des lecteurs novices, se renouvellent tous les jours, de sorte que tous ces malheureux viennent à tour de rôle endormir les pauvres étrangers qui ne leur ont pourtant rien fait. Quand j'aurai été admis dans la jésuitière, il faudra bien que, moi aussi, je vienne exercer ce petit métier. Il me semble que j'y ferai une assez sotte figure, mais comme je ne me connais pas la plus petite relation avec les amis des moines, je n'aurai guère à craindre d'être reconnu.

"Si je suis parfaitement récalcitrant à l'égard des pieuses méditations et autres exercices qui se font dans la chambre, par contre, je suis d'une exactitude exemplaire pour tous ceux qui se font au dehors. J'ai pour cela trois motifs: d'abord je ne suis pas fâché de changer d'air et de place, ensuite je tiens à faire preuve d'un grand zèle, et enfin c'est pour moi l'occasion de voir et d'examiner.

"Voilà une lettre bien longue déjà, et cependant je ne la ferme pas encore, parce que je ne sais quand et comment je pourrai la faire partir. Je compte du reste sur mon vieux bonhomme pour me fournir les renseignements utiles à cet égard comme à une foule d'autres.

Mercredi.

Aujourd'hui le P. Recteur a daigné se déranger pour venir me voir. Celui-là est bien le Jésuite que je me représentais avant d'être venu ici. Grand, maigre, avec des cheveux noirs collés aux tempes, une figure d'ascète, un regard froid, perçant, qui cherche à lire au fond de la pensée, un front large et plissé qui recouvre un cerveau toujours en travail. Il m'a longuement questionné sur des sujets en apparence insignifiants; mais toutes ces questions concouraient évidemment au même but, J'ai dû faire assaut de finesse avec lui pour ne pas me compromettre.

Je n'aime pas cet homme.

Il a des façons de juge d'instruction qui me donnent froid, et cependant je voudrais le revoir, je serais heureux de lutter avec lui. Si je ne craignais de me faire taxer de présomption, je dirais que c'est un adversaire digne de moi.

Le reverrai-je?... Je ne le crois pas.

En me quittant, il m'a recommandé de suivre avec la plus grande exactitude, la direction du P. de Kéradec, c'est ainsi que se nomme mon vieux.

—Vous pouvez avoir en lui la plus grande confiance, a-t-il ajouté, sous une forme simple; c'est un grand cœur et un homme d'un jugement très sûr, de plus, un très saint religieux. Vous ne vous doutez probablement pas de la position qu'il occupait dans le monde avant d'entrer dans la Compagnie?

—Cela me serait difficile, ai-je répondu; il était peut-être fermier ou curé de campagne.

—Vous n'y êtes pas. Il y avait autrefois dans le monde un comte de Kéradec, appartenant à une très ancienne et très riche famille de Bretagne. Ce comte de Kéradec, entré jeune à l'armée, se fit bien tôt remarquer par sa bravoure et ses aptitudes militaires. C'était sous l'empereur Napoléon, l'avancement était rapide à cette époque; à trente-deux ans il était colonel de lanciers. Un jour il rencontra un des Pères de la Foi; ce sont, vous savez, ceux qui ont essayé les premiers de reconstituer l'ordre après sa suppression.

Ces deux hommes se lièrent d'une étroite amitié, et bientôt le colonel déposait son épée, renonçait à tous ses biens, à sa fortune, à ses titres, aux très séduisantes promesses de l'avenir, pour s'enrôler dans la milice de Jésus-Christ. Depuis son entrée dans la Compagnie, il a toujours voulu être et rester le dernier, et maintenant encore, quand l'obéissance ne lui impose pas d'autres devoirs, il consacre tout son temps à aller prêcher des missions dans les plus pauvres villages.

J'avoue que cette découverte m'a un peu décontenancé. Diable! M. le colonel comte de Kéradec, que je prenais pour un vieux paysan! Serait-il plus fin que je ne le croyais? En tous cas, il faudra me tenir sur la défensive et jouer plus serré.

Mercredi soir.

J'ai revu mon P. de Kéradec et j'en ai tiré les renseignements que je désirais relativement à ma correspondance, Je lui ai demandé d'abord si je ne pourrais, pendant l'heure de la récréation, aller faire une course en ville; il m'a répondu que le règlement s'y opposait formellement, et que le P. Recteur seul pourrait m'en donner la permission.

Questionné alors sur les moyens à prendre pour faire partir une lettre, il m'a dit que tous les jours, un homme de la maison allait à Amiens porter la correspondance; que, si j'avais des lettres à envoyer, je n'avais qu'à les déposer chez le frère portier, et qu'elles seraient portées avec les autres.

J'ai continué avec précaution mon interrogatoire, et le saint homme a fini par m'expliquer qu'en ma qualité d'étranger, j'avais le droit de correspondre comme et avec qui je voulais, mais que, non seulement les novices, mais aussi tous les religieux, ne peuvent écrire qu'avec la permission du supérieur, et doivent lui remettre leurs lettres ouvertes:

Voilà bien ces hommes qui ont érigé l'espionnage en système de gouvernement, qui, même entre eux, ne respectent pas le secret des lettres.

Vous comprenez que je ne leur confierai pas les miennes, je garde donc encore celle-ci jusqu'à ce qu'il se présente une occasion sûre de la faire jeter à la poste.

Jeudi.

Définitivement, M. le comte de Kéradec, colonel de lanciers sous l'empire, continue à être bon enfant: il répond à toutes mes questions avec une bonhomie vraiment charmante.

Je commence par vous dire qu'il vient régulièrement passer avec moi la récréation de midi, ce qui me permet de ne pas en être réduit à me promener seul, de long en large, sous les tilleuls de la cour, comme mes compagnons de captivité, lesquels ont vraiment l'air d'ours tournant dans leur cage.

Vous savez que, depuis mon arrivée, je me demandais quels pourraient être les motifs assez puissants pour déterminer des êtres humains, non absolument tombés dans l'idiotisme, à venir passer ici huit jours, pour le seul plaisir de méditer toute la journée sur les sujets les plus ineptes et les plus ennuyeux du monde; et j'avais une envie non moins grande de connaître les noms et la position sociale des individus à côté desquels je mange depuis trois jours, et avec lesquels j'échange des sourires et des signes de tête à faire pouffer de rire tous les poussahs de la Chine.

J'ai donc demandé au P. de Kéradec si tous ces braves gens-là étaient, comme moi, de futurs novices; et lui, prenant un air mystérieux:

—Il y en a au moins un, le monsieur d'une taille élevée, à la tournure distinguée, et qui porte à la boutonnière de sa redingote la rosette d'officier de la Légion d'honneur: c'est un ingénieur des constructions navales.

—Et il veut se faire Jésuite! m'écriai-je avec un étonnement si peu dissimulé que je faillis me trahir.

Et le Père, sans se départir de son calme ordinaire:

—Cela ne doit pas vous étonner, puisque vous avez la même pensée.

J'avais eu le temps de revenir à moi, et je lui répondis avec une admirable hypocrisie que mon exclamation n'était pas causée par l'étonnement, mais par la joie et l'admiration, car enfin, moi, pauvre débutant dans la vie, je n'avais pas à sacrifier, comme lui, une brillante position. A quoi mon brave ancien colonel me répondit par cette réflexion:

—Une brillante position dans le monde, qu'est-ce que cela? Un peu de clinquant, un peu de poussière, une fumée qui dure quelques jours, quelques années peut-être, et qui s'évanouit. Après la mort, Dieu ne nous demandera pas compte des grades que nous aurons gagnés, des honneurs que nous aurons reçus, mais des bonnes actions que nous aurons faites, etc., etc...

Je laissai le brave bonhomme continuer son sermon pendant quelques minutes, et je repris mes questions:

—Et les autres?

—Ce sont de bons chrétiens qui s'arrachent pour quelques jours à leurs affaires et à leur famille, et viennent, dans le silence de la retraite, réfléchir à leur fin dernière, afin de devenir meilleurs. Tout le monde n'a pas le bonheur d'avoir la vocation religieuse, mais tous nous devons faire notre salut.

A Suivre